

Les archives : une source de l'histoire des jardins

Aux Archives de Lot-et-Garonne les plans ou documents écrits représentant ou traitant des jardins sont, a priori, rares et disséminés. Cependant, en approfondissant la recherche on découvre de multiples annotations, détails qui aident à mieux comprendre comment s'est façonné le paysage. Prenons trois exemples.

Le premier est tiré des fonds privés, c'est-à-dire entrés dans les collections par dons, dépôts ou achats. C'est le cas du terrier de Cauzac que les Archives départementales ont acquis en 2003 auprès d'un marchand d'autographes parisien.

Les terriers sont des recueils des déclarations et reconnaissances faites devant notaires par les tenanciers d'une seigneurie avec indication exacte de leurs tenures et des redevances auxquelles ils sont astreints. Dressés à la demande du seigneur foncier pour mieux gérer son domaine et en tirer un maximum, ils sont le plus souvent dépourvus de représentations figurées qui ne deviennent courantes qu'au XVIII^e siècle.

Le terrier de Cauzac, outre un relevé détaillé des biens et droits seigneuriaux, comporte quatre-vingt treize plans soignés et délicatement aquarellés. Ce qui ne manque pas d'étonner car il fut dressé pendant la Révolution. En effet, madame de Châteaurenard chargea, en 1791, l'arpenteur et géomètre, B. Raby, de confectionner ce terrier, sans doute pour obtenir le rachat des droits seigneuriaux par les paysans attachés à ses terres.

Le premier plan aquarellé du volume s'ouvre sur la représentation du château lui-même. La légende qui accompagne cette reproduction spatiale livre quelques indications sur l'environnement paysager des bâtiments : on entre dans la première cour par une allée de marronniers. Le château même se termine au sud par une haute terrasse d'où l'on aperçoit une allée de treilles. Au-delà s'étend une vigne et une friche avec au centre les restes d'un pigeonnier.

C'est dans le troisième plan du terrier qu'est figuré le jardin. Situé en avant du château à droite, de l'autre côté du chemin de Beauville à Agen, il est bordé d'un côté d'une allée de pruniers et de l'autre par un fossé nous précise-t-on. De plan géométrique et symétrique, il a l'allure d'un parfait jardin à la française. Malheureusement, aucune autre précision sur ce jardin n'est donnée dans le texte d'accompagnement.

Pour visualiser et collecter des renseignements sur les jardins de demeures seigneuriales ou de châteaux, on peut également utiliser les archives publiques que sont les plans par masses de cultures et les plans cadastraux en les complétant avec les états de sections dressés dans la première moitié du XIX^e siècle. Tous ces documents cependant ont été levés dans un but fiscal, répartir le plus justement possible l'impôt foncier. Il ne faut peut-être pas toujours leur faire une confiance absolue, en particulier dans la représentation qu'ils proposent de ces jardins.

Les plans par masses de cultures, appelés ainsi car ils réunissent sous une même couleur tous les terrains portant les mêmes cultures, ont été réalisés de 1802 à 1807 dans un choix de communes par département. Nous en conservons 43 pour le Lot-et-Garonne. Particulièrement soignés, réalisés à une échelle très lisible (1/5000), ils offrent une représentation claire des parcs ou jardins de châteaux existants dans les quelques communes qui ont possédé un tel plan.

Les plans cadastraux napoléoniens, levés entre 1809 et 1847 en Lot-et-Garonne, donnent, eux, la position et la forme de toutes les parcelles du territoire de chaque commune. On y trouve également représentés les lieux-dits, les voies de communication, l'hydrographie ainsi

que les bâtiments. En revanche, rien ne renseigne sur la nature de la parcelle et donc rien sur le plan n'indique un jardin.

Il faut alors s'aider de l'état de sections dressé en même temps que le plan dont il est en quelque sorte la légende. Ce registre renferme, en effet, dans l'ordre numérique des parcelles de chaque section (chaque plan est divisé en sections représentées par des lettres de l'alphabet) des renseignements sur le propriétaire, mais surtout sur la nature de la dite parcelle.

C'est ainsi que sur le plan par masses de cultures de Saint-Nicolas-de-la-Balerm on discerne clairement en avant du château Saint-Philip deux parterres et sur le côté un jardin divisé en étoile en huit parcelles régulières et symétriques. Quelques vingt ans plus tard, si le bâtiment reste inchangé, deux parterres ornent la cour intérieure et l'état de sections nous apprend qu'un jardin et un parterre (parcelle 184), un enclos (189), une garenne (183) cernent la propriété.

En 1805 (an XIII) les bâtiments du château de Longueville sont à l'arrière prolongés par un jardin qu'une allée centrale divise en deux grandes plates-bandes et qu'entourent des vergers. Le plan napoléonien et l'état de sections nous précisent la nature des plantations : en avant des bâtiments une charmille (60), puis deux vergers qui encadrent l'entrée (59 et 61) et se poursuivent par des cancés (rangs de ceps de vigne alternant avec des bandes de terrain semés de céréales et appelés aussi joualles, 54 et 56) enserrant le jardin (55).

Enfin, alors que sur le plan par masses de cultures le château de Dampierre est cerné sur deux côtés par un vaste jardin (formé derrière les bâtiments de quatre carrés symétriques) prolongé par un verger, en 1826 la partie la plus proche de l'édifice a été aménagée en charmille (145) et en parterre (146).

Ainsi les plans associés au matériel cadastral offrent des informations non négligeables sur les jardins des demeures et châteaux locaux et sur leur évolution dans la première moitié du XIX^e siècle.

On peut espérer trouver encore plus de renseignements sur les jardins des bâtiments publics dans les Archives dont la mission première est de collecter les dossiers des administrations.

Ainsi, la série réservée à l'administration et à la comptabilité départementales (série N des Archives départementales) contient des dossiers de construction, d'aménagement et d'entretien des bâtiments départementaux dont la préfecture.

Avant d'être préfecture en 1808, cet édifice, construit à la fin du XVIII^e siècle par l'architecte Charles Leroy, fut la demeure de l'évêque d'Agen. La façade arrière de l'édifice devait s'ouvrir sur un parc à la française représenté sur un plan signé Leroy, mais qui ne fut jamais réalisé, l'évêque ayant émigré dès 1792. Après avoir servi d'école centrale, de logement à la cohorte de la Légion d'Honneur, le bâtiment devient, par décret de Napoléon I^{er}, préfecture de Lot-et-Garonne. Le parc, lui, qui a servi pendant la Révolution de champ de manœuvres militaire, puis de jardin des plantes, est à l'abandon. En 1819, comme en atteste le rapport de l'architecte du département, Poitevin, il est encore en piètre état. « Ce terrain est un champ qui n'offre aucun intérêt étant en friche ou ensemencé de grains les plus communs ». Aussi conçoit-il un nouveau projet d'aménagement d'un parc paysager. C'est pour réaliser ce plan qu'il fait dresser un devis par un pépiniériste bordelais qui doit planter pas moins de 1000 arbres susceptibles de grandir, 991 arbres d'une moyenne hauteur, 2136 arbrisseaux propres à former des touffes, 300 plantes vivaces à fleurs, 150 arbres grimpants destinés à former des berceaux et à masquer les murs. Est joint un très instructif catalogue des variétés des arbres choisis et leur nombre. Pour compléter ces documents écrits est dressé un plan en couleur de l'aménagement du parc qui ne fut sans doute jamais réalisé mais témoigne des goûts de l'époque.

Pour conclure, cette présentation succincte et sélective de sources documentaires ne vise nullement à l'exhaustivité. Elle ne prétend être qu'une brève incitation méthodologique à ne pas négliger les témoignages écrits et iconographiques que peuvent recéler les centres d'archives communaux, départementaux ou nationaux.

Au-delà de l'intérêt historique des pièces conservées et de la valeur esthétique de certains de ces plans trop souvent ignorés, souhaitons que ce bref exposé fasse prendre conscience aux architectes paysagistes de la richesse et de l'importance de leurs archives et les incite à déposer ou faire don de ces documents aux Archives départementales. Entrant ainsi dans la mémoire départementale, ils permettront à tous de connaître leur passé pour mieux bâtir leur avenir environnemental.

Martine Salmon-Dalas
conservateur général du Patrimoine
directrice des Archives départementales de Lot-et-Garonne

Illustrations :

- 1- Château de Cauzac (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1 J 1041)
- 2- Jardin du domaine de Cauzac (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1 J 1041)
- 3- Château de Saint-Philip à Saint-Nicolas-de-la-Balermie: comparaison des plans par masses de cultures et parcellaire complété par l'état de section (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 3 P 2943 et 3 P a 03/34)
- 4- Château de Longueville ; comparaison des plans par masses de cultures et parcellaire complété par l'état de section (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 3 P 2912 et 3 P a 32/8)
- 5- Château de Dampierre à Sauveterre-Saint-Denis : comparaison des plans par masses de cultures et parcellaire complété par l'état de section (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 3 P 2951 et 3 P a 03/42)
- 6- Plan du parc projeté pour le palais épiscopal d'Agen ((Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 26 Fi 1/1)
- 7- Projet d'aménagement du parc de la préfecture d'Agen, 1819 (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 4 N 4/1)